



Publication sur le site internet le : **29 SEP. 2023**
Transmission au contrôle de légalité le : **29 SEP. 2023**

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-082 **Conseil municipal du 25 septembre 2023**

Le Lundi Vingt Cinq Septembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS (arrivée à 19h30), Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU, Sébastien PRODHOMME

Excusée(s) : Katharina THOMAS

Pouvoirs : Katharina THOMAS pour Myriam RIALET

Ont été désignées secrétaires de séance : M. Bruno DE KERGOMMEAUX et M. Nabil ZEROUAL.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 19 septembre 2023
Date de la publication : 28 septembre 2023

2023-082 AFFAIRES GÉNÉRALES : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - 2022

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

Il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport établi par Atlantic'eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2022 annexé à la présente délibération.

Ce rapport est établi en application de la loi du 8 février 1995 et du décret du 6 mai 1995 et comporte les informations réglementaires relatives à l'organisation des services de distribution d'eau potable, aux ressources en eau, à la distribution et à la qualité de l'eau, au prix du service et aux investissements de l'année.

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,

Bruno de KERGOMMEAUX

Nabil ZEROUAL

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.